

Je le répète, on définit comme pays pauvre admissible au programme un pays où le revenu annuel moyen par habitant est de 300 \$. Un bon nombre de ces pays sont aux abois parce que rien que le paiement des intérêts sur leur dette étrangère absorbe pratiquement tout leur PNB, et qu'ils sont donc incapables de faire des projets pour se sortir de l'impasse et améliorer leur économie.

Avant 1982, les pays à faibles revenus ont subi des pressions extérieures analogues à celles qu'ont subies ceux à revenus moyens. Il y a eu notamment les hausses du prix des marchandises des années 70 et les deux crises pétrolières qui ont entraîné une hausse faramineuse des prix. La récession cruelle de 1981 et 1982 a exacerbé les problèmes, bien sûr.

Les pays à faibles revenus qui importent leur énergie ont souffert de la forte hausse du coût de l'énergie après 1973. Ils ont fait appel à de nouvelles sources de fonds pour soutenir la croissance qui avait été stimulée par l'intensification des exportations de denrées de 1971. La source traditionnelle de fonds, l'aide officielle au développement, ne répondait pas aux besoins des pays à faibles revenus. Ces pays se sont adressés aux banques commerciales qui essayaient de recycler leurs excédents de l'OPEP. On a constaté, entre 1972 et 1982, que les pays à faibles revenus s'orientaient nettement vers les marchés de capitaux et les dettes non privilégiées. Les banques commerciales doivent accepter une partie de la responsabilité de cette situation. Elles s'occupaient de la capacité de crédit à court terme. Elles ne se sont pas souciées du fait que ces pays éprouvaient de très graves difficultés qu'il fallait régler et qui allaient bien au-delà de leur besoin d'emprunts immédiats.

Selon une étude de la Banque mondiale, les emprunts sur les marchés financiers privés ont décuplé de 1972 à 1979. Lorsque les taux d'intérêt ont commencé à augmenter rapidement, le service de la dette est devenu un énorme problème pour les pays les plus pauvres, d'autant plus que la source des nouveaux financements commerciaux s'est soudainement tarie. Ce qui a encore envenimé les choses, évidemment, ce sont les politiques inefficaces appliquées dans les pays à faibles revenus. Pour certains de ces pays, les importations d'armes entraînent un exode coûteux de capitaux qui pourraient mieux servir à des programmes propres à accélérer la croissance économique.

Pour certains de ces pays, les perspectives sont sombres. Dans le cas des pays à faibles revenus, la dette par habitant est supérieure à celle des pays à moyens revenus d'Amérique latine. Leur dette a grossi plus rapidement et constitue un fardeau plus lourd. La plupart de ces pays n'ont ni l'infrastructure la plus élémentaire ni les ressources humaines voulues pour entreprendre les réformes nécessaires.

Nombreux sont ces pays qui ont emprunté avec excès, sans pour autant apporter les correctifs nécessaires dans leur organisation intérieure. La dette des plus petits pays ne constitue pas une menace pour le système financier international. Cependant, du point de vue humain, la pauvreté et la famine sont une source constante d'angoisse. J'estime donc que cette mesure vient à point, pourvu qu'elle fasse l'objet d'une surveillance étroite.

Accords de Bretton Woods—Loi

Au moment d'autoriser cette aide financière, le Canada doit s'assurer que le pays bénéficiaire participe à l'identification de ses besoins, à la planification, et qu'il se rend compte de la nécessité d'apporter les correctifs appropriés.

Lorsque j'ai pris la parole à la Chambre le 12 mars 1985, également à l'occasion de l'examen d'un amendement à la Loi sur les accords de Bretton Woods, j'ai signalé que si les pays pauvres du monde ont désespérément besoin d'aide financière, une aide financière qui ne serait pas assortie d'exigences et de surveillance aboutirait à des investissements inefficaces.

Les prêteurs commerciaux ont simplement évalué la solvabilité des emprunteurs en vue de prêts à court terme sans se soucier ni de l'usage que ceux-ci feraient des fonds ainsi obtenus non plus que de leurs politiques et de leurs perspectives à long terme. Très souvent l'aide bilatérale de pays à pays est accordée sans que le pays prêteur n'insiste sur la restructuration qui éliminerait chez le pays emprunteur le besoin d'emprunter. C'est compréhensible, car les États souverains n'acceptent pas facilement que d'autres pays cherchent à leur dicter leur conduite. Cependant, un organisme international comme le Fonds monétaire international est bien placé pour discuter avec les pays bénéficiaires de leurs projets et pour les aider à se fixer des objectifs appropriés. C'est vraisemblablement l'aspect le plus important de l'aide et c'est à cette condition que nous donnerons ce matin notre accord.

Les institutions financières multilatérales ont une excellente occasion d'élaborer et d'évaluer les programmes correctifs en collaboration avec les pays bénéficiaires et d'une façon qui soit acceptable à tous les intéressés.

En avril 1984, j'ai entendu le vice-président de la Banque mondiale parler à Lisbonne de la question de l'aide conditionnelle offerte aux pays en voie de développement. Il a dit que cette aide impose des choix difficiles et occasionne des différends. Il a ajouté que les grandes réformes ne peuvent se produire que si elles sont réalisées graduellement, sur une période de plusieurs années, et sont financées parallèlement à une mise en oeuvre étroitement contrôlée. On ne saurait trop insister sur la nécessité de la collaboration et d'une pleine association avec le pays bénéficiaire. C'est là que réside la clé du succès.

● (1030)

Imposer des conditions dures sans consultation et sans entente avec le pays bénéficiaire est tout à fait vain, car ce comportement suscite le ressentiment et décourage la coopération. Le rôle que le FMI doit jouer est celui de l'expert-conseil qui étudie et évalue les besoins du pays, formule des recommandations sur la politique et aide le pays bénéficiaire à appliquer ces recommandations.

Le Canada doit faire en sorte que le FMI assume ce rôle. Nous sommes très bien placés pour le faire parce que nos fonctionnaires ont la réputation de savoir aider sans s'imposer. Il importe de maintenir cette attitude.

Une planification et une mise en oeuvre à long terme menées de façon efficace et réfléchie profitent tant au pays donateur qu'au pays bénéficiaire. A mesure que les pays en voie de développement parviennent à redresser leur économie, ils compteront de moins en moins sur l'aide de pays comme le Canada.